

LES NOTES DE POLITIQUE DU CRES

Effet d'éviction des dépenses de tabac sur les dépenses en alimentation, en santé et en éducation des ménages des pays de la CEDEAO

Papa Yona Boubacar MANE | Abdoulaye DIAGNE | Souleymane DIAGNE

Introduction

Selon l'OMS, le tabagisme est la deuxième cause de mortalité avec plus de 7 millions de personnes tuées par an dans le monde. Les pays à revenus intermédiaires et faibles, où habitent plus de 80% des consommateurs supportent plus des deux tiers de ces décès. Dans les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), des ménages avec consommateurs consacrent une part non négligeable de leur budget à l'achat des produits du tabac, alors même que certains besoins de base comme l'alimentation, l'éducation des enfants et la santé ne sont pas assurés. Dans le contexte de pauvreté qui caractérise ces pays de la CEDEAO, il est intéressant de savoir comment les dépenses que les ménages consacrent aux produits du tabac réduisent les possibilités de satisfaire les apports en calories et réduire la pauvreté alimentaire dans le pays. Il est aussi intéressant de connaître le nombre d'enfants qui peuvent être scolarisés ou les possibilités de financement de la santé des ménages avec ces dépenses en tabac. Malgré l'importance que revêt l'impact des dépenses de tabac sur les autres postes de dépenses, aucune étude ne l'a, à notre connaissance, mesuré dans plusieurs pays de la CEDEAO. C'est dans le but de combler ce gap que le CRES a mené une recherche intitulée «Effet d'éviction des dépenses de tabac sur les dépenses en alimentation, en santé et en éducation des ménages des pays de la CEDEAO». Les applications sont faites sur les données du Burkina Faso, du Ghana, du Niger, du Sénégal, de la Sierra Léone et du Togo. La présente note de politique rend compte des principaux résultats qui en ont découlé

Méthodologie

Il y'a effet d'éviction lorsque la dépense en tabac provoque la réduction des parts de dépenses allouées aux autres biens du ménage. Pour l'appréhender, nous avons distingué les ménages consacrant une partie de leur budget au tabac des ménages qui ne lui consacrent aucune part et avons comparé leur structure de consommation. Les ménages allouant leur budget en fonction de leurs caractéristiques socioéconomiques, nous distingué les différents groupes de revenus par quintiles en tenant compte de la composition démographique du ménage.

Des fonctions de demande conditionnelles entre le tabac et les principales catégories de biens auxquelles le ménage consacre son budget ont été utilisé pour mesurer l'effet d'éviction en faisant l'hypothèse qu'un ménage donné décide d'abord de l'allocation d'une partie du budget aux dépenses de tabac et seulement après il décide des dépenses des autres catégories de biens

L'effet de revenu que provoque les dépenses en tabac sur les dépenses des autres biens traduit l'effet d'éviction.

Les dépenses en tabac sont par la suite supposées réallouées à l'alimentation, l'éducation et la santé pour calculer respectivement le nombre kilocalories qu'elles permettent au ménage de gagner par jour et par personne adulte, le nombre d'enfants qu'elles permettent de scolariser et les dépenses catastrophiques qui ont pu être évitées au sein des ménages.

Les données utilisées proviennent des enquêtes budget consommation des ménages (EBCM) faites dans les pays de la CEDEAO. Ces enquêtes de ménages fournissent des informations sur les conditions de vie de ménages sur un échantillon représentatif de la population.

/// Résultats

Lorsque l'on s'intéresse aux effets de l'augmentation des dépenses en tabac sur les dépenses en alimentation, on constate des effets différents selon les pays (Tableau 1). Une hausse de 1% de la part des dépenses en tabac entraîne une baisse de 8,3% de la part des dépenses en alimentation en Sierra Leone et 0,4% au Sénégal. Pour le Ghana, les résultats montrent aussi que les dépenses en tabac évincent les dépenses en alimentation. Cependant, le coefficient n'est pas significatif. Pour les 3 autres pays que sont le Burkina Faso, le Niger et le Togo, les résultats montrent un effet contraire de l'augmentation de la part des dépenses de tabac sur les parts de dépenses en alimentation.

Contrairement aux effets sur les dépenses en alimentation qui montraient une éviction pour certains pays et un entrainement pour d'autres, les dépenses en éducation connaissent un effet d'éviction pour chacun des pays. Au Burkina Faso par exemple une augmentation de 1% de la part des dépenses en tabac entraîne respectivement une baisse de la part des dépenses en éducation de à 0,29%.

Une augmentation de 1% de la part des dépenses en tabac évincent de 2,28% la part des dépenses en santé des ménages de la Sierra Leone, de 0,23% celle des ménages du Niger et de 0,026% celle des ménages du Burkina Faso. Par contre, au Sénégal, au Ghana et au Togo, l'augmentation de la part des dépenses en tabac entraînent une augmentation de la part des dépenses en santé plutôt qu'un effet d'éviction

Tableau 1 : Résultats de l'estimation des effets d'éviction du tabac sur l'alimentation, l'éducation et la santé.

Pays	Alimentation	Education	Santé
Burkina Faso	0,237***	-0,298***	-0,0269**
Ghana	-0,012	-0,219***	0,0393***
Niger	0,364**	-0,037	-0,2315**
Sénégal	-0,401***	-0,033*	0,0813*
Sierra Leone	-8,319***	-0,421	-2,2814***
Togo	0,228	-0,102**	0,0056

*** p<0,01= significatif au seuil de 1% ; ** p<0,05=significatif au seuil de 5% ; * p<0,1=significatif au seuil de 10%

La conversion des dépenses de tabac en calories permet une hausse de plus 170 kilocalories par jour et par personne en moyenne dans les 6 pays. L'impact de ces gains en kilocalorie sur l'incidence de la pauvreté est une baisse du taux de pauvreté alimentaire dans tous les pays de l'échantillon. Ce taux de pauvreté est passé de 46,19 % à 44, 51%, soit une baisse de 1,68 de point de pourcentage de pauvre au Burkina Faso.

Lorsque les dépenses catastrophiques de santé sont réallouées aux dépenses en alimentation l'impact sur la l'incidence de la pauvreté alimentaire se traduit par une diminution importante qui atteint jusqu'à 6,22 points de pourcentage en Sierra Leone. Les ménages de ce pays ont gagné en moyenne plus de 310 kilocalories avec ces nouvelles dépenses alimentaires. La réallocation a permis de sortir de la pauvreté alimentaire 1,96% de ménages au Burkina-faso, avec un gain de 181 kilocalories journaliers, 1,66% de ménages au Niger avec 238,9% de gain en kilocalories par jour.

Les possibilités de scolarisation des enfants si les dépenses en tabac étaient réallouées aux poste de dépenses d'éducation montrent qu'au Niger, 9,9% des ménages consommant du tabac pourraient scolariser au moins un enfant en renonçant aux produits du tabac. Ce taux de scolarisation de nouveaux enfants atteint 3% au Sénégal et est relativement faible dans les autres pays.

	Réduction de pauvreté alimentaire	Gain moyen journalier de kilocalories	Réduction de Pauvreté alimentaire avec les dépenses catastrophiques de santé	Gain moyen journalier de kilocalories	Scolarisation d'au moins un enfant en renonçant au tabac (en %)
Burkina Faso	1,68 %	170,81	1,96	181,37	0,1
Ghana	0,02	225,89	0,04	228,78	0
Niger	0,10	153,10	1,66	238,91	9,9
Sénégal	0,30	254,35	0,44	265,46	3,1
Sierra Leone	0,08	11,01	6,22	310,44	0
Togo	0,23	49,03	0,67	62,84	0,9

La principale recommandation de politique qui peut être formulée à la vue de ces résultats est que les gouvernements de ces six pays doivent mettre en place de véritables politique de découragement de l'octroi d'une part du budget à ces dépenses en tabac. Dans le court terme, la principale politique qui peut amener les ménages à renoncer au tabac est la politique d'une fiscalité relevée. Les augmentations continues et importantes des taxes finissent par rendre le tabac onéreux par rapport aux biens de grande nécessité.

Le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) a subventionné le Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES) pour mener, en collaboration avec REEP, cette étude dans le cadre du projet « Réformes fiscales sur le tabac pour la santé et le développement économique en Afrique subsaharienne ».



www.cres-sn.org

Cité Iba Ndiaye Diadji, n° 1 & 2, Pyrotechnie, près du collège
Sacré coeur, Rue 10 prolongée - Dakar

Phone: (221) 33 864 77 57

E-mail: contact@cres-sn.org

